

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC  
Province de Québec  
MRC de Maskinongé

## AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du 2 juillet 2019, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement 2019-15 relatif aux ententes sur les travaux municipaux.
2. **Une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le :**  
**5 août 2019, à 18 h 30**  
**au centre communautaire**  
**situé au 520, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc**

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur seront expliqués. Les personnes qui désireront s'exprimer seront entendues.

3. L'objet du projet de règlement est :
  - d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité, portant sur la réalisation des travaux municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.
4. Le projet de règlement vise l'ensemble de la Municipalité.
5. Le projet de règlement 2019-15 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, au 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DU-PARC, CE 24<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2019.**



Valérie Bergeron, CPA, CA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière